

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Décembre 1873.

Bulletin politique.

La dernière séance de la commission constitutionnelle a vivement préoccupé l'Assemblée, parce qu'elle a mis en présence les différents systèmes électoraux qui vont probablement servir de base à la loi projetée.

On sait qu'à la séance précédente, MM. Chesnelong et Combiere avaient exposé les principes qui trouvaient en cette matière le plus de crédit à la droite. Ce sont les systèmes des autres groupes qui se sont produits hier.

M. Vingtain (du centre gauche) a d'abord exposé un système électoral qui lui est exclusivement personnel. Il voudrait que le Sénat fût élu par une catégorie très-étendue d'électeurs, mais choisis dans une catégorie très-restreinte d'éligibles. A l'inverse, les députés devraient être élus, selon lui, par un groupe très-restreint d'électeurs, mais pourraient être pris parmi tous les citoyens.

Dans la pratique, il établirait une première liste des électeurs ayant deux ans de domicile et vingt-cinq ans d'âge, lesquels éliraient les sénateurs, à raison de un sénateur par arrondissement électoral. L'élu ne pourrait être pris parmi les plus fort imposés de la liste à raison de 4 0/0.

Une seconde liste électorale contiendrait les électeurs ayant cinq ans de domicile, trente ans d'âge, et payant 20 fr. d'impôt foncier au minimum. Ces électeurs nommeraient les députés au scrutin de liste, à raison de un député par 30,000 électeurs, mais sans être gênés par aucune condition d'éligibilité.

Les sénateurs n'auraient pas d'indemnité. Il y en aurait une pour les députés.

Après le programme tout personnel de M. Vingtain sont venus les partisans du système électoral que M. Dufaure présenta, l'année

dernière, à la commission des Trente. On sait que cette loi proposait une seule règle d'électorat pour les deux Chambres (24 ans d'âge et trois ans de domicile) ; mais qu'elle aurait voulu que les sénateurs ne pussent être pris que sur une catégorie très-restreinte de candidats. La loi Dufaure maintient donc le suffrage universel.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis a conseillé de l'accepter aussi pour base, mais en le mitigant par la méthode du vote à deux degrés.

M. Cézanne ne voudrait corriger la loi Dufaure qu'en un seul point. Il désirerait qu'on élevât à 25 ans l'âge de l'électorat. Il s'est surtout attaché à combattre le système électoral de l'honorable M. de Belcastel. D'après l'orateur, le système Belcastel ne serait conservateur qu'en théorie. Appliqué à la société démocratique au sein de laquelle nous vivons, il donnerait l'avantage dans le vote aux pères de famille du peuple, lesquels sont devenus peu conservateurs.

M. Cézanne, en faisant l'apologie du régime électoral actuel, a dit qu'il ne contenait pas cette tyrannie du nombre qu'on lui reprochait ; puisque, en réalité, les électeurs étaient conduits au scrutin par un très-petit nombre de personnes.

Le système Dufaure a été soutenu absolument et sans restrictions par M. Talon. Ce dernier s'est surtout attaché à combattre les conclusions soutenues par MM. Combiere et de Tarteron dans la dernière séance. Il a critiqué les moyens présentés par ces messieurs comme indices des intérêts électoraux. Ainsi, selon M. Talon, un diplôme peut prouver de l'instruction chez son possesseur, mais il ne prouve pas son jugement. La fortune du riche n'est pas plus conservatrice que le travail de l'ouvrier, parce que le travail ne peut se passer de tranquillité. Le paiement de l'impôt des quatre contributions directes ne serait même pas une suffisante démonstration d'un intérêt conservateur, parce que tel impôt tout entier ne représente que 375 millions, tandis que les impôts de consommation représentent 4,800 millions de la fortune publique.

Les couloirs étaient aujourd'hui absorbés par ces discussions de système. Il pourrait y en avoir encore beaucoup à entendre, mais on prétend au centre droit que le gouvernement est pressé d'arriver à une solution.

Chronique générale.

La nouvelle donnée par un journal que le maréchal de Mac-Mahon était revenu assez fatigué de son excursion dans le Loiret, et que son médecin lui avait ordonné quelques jours de repos absolu, est dénuée de tout fondement.

Le maréchal, dont la santé est excellente, est levé tous les matins à 6 heures.

Il n'y a pas eu jeudi matin de conseil des ministres, le maréchal de Mac-Mahon étant à Paris pour affaires personnelles.

L'amendement Lambert-Sainte-Croix, portant à 300,000 francs le crédit alloué pour frais de représentation à M. le Président de la République, a été voté par les membres de la gauche. Ceux de la droite, avant de voter, ont fait une réserve, c'est qu'il était bien entendu que l'affectation du palais de l'Élysée aux réceptions présidentielles n'indiquait en rien un commencement de retour du gouvernement à Paris.

La commission de décentralisation a abordé l'examen de la composition des conseils municipaux et de la représentation des intérêts.

M. Amédée Lefèvre-Pontalis a développé l'amendement qu'il a déposé au projet des maires.

Cet amendement règle les conditions de l'adjonction des plus imposés aux conseils municipaux pour le vote des emprunts et

impôts extraordinaires, pour l'élection des maires.

Il propose de faire représenter les moins imposés, les incapables, les absents, par des mandataires légaux, des fondés de pouvoirs spéciaux.

M. Fresneau développe un système plus compliqué. Il demande que l'on institue dans chaque commune un conseil supérieur de la commune.

Ce conseil serait élu : 4° par la généralité des électeurs ; 2° par les électeurs de quartier ; 3° par diverses industries.

Ce conseil général nommerait le conseil municipal, qui présenterait au gouvernement une liste de candidats maires.

Ces deux systèmes seront discutés demain.

La commission d'initiative s'est occupée de la proposition de M. de Courcelles sur les élections partielles, et a nommé M. Giraud, rapporteur.

La gauche s'est retirée. M. Giraud a exposé que l'élection partielle est en contradiction avec le suffrage universel qui représente les intérêts de tout un département, tandis que l'élection partielle porte sur un candidat qui ne représente que les intérêts d'une localité ; il n'y a plus universalité.

De plus, l'élection partielle fait prendre l'opinion d'un département pour celle de la France, et jette ainsi la panique dans l'opinion, en causant une terreur perpétuelle.

On dit qu'aujourd'hui doit paraître à l'Officiel le mouvement préfectoral.

Il comprend six changements, entre autres Lille, Marseille, Montpellier, Foix, Amiens.

M. Magne, indisposé, ne pourra discuter les nouveaux impôts avant quelques jours.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PETITE FAMILLE

YVONNE TROËNNEC.

(Suite et fin.)

VI.

Les critiques d'art ayant insinué que mes Basques ne valaient pas mes Bretons d'autrefois, je revins de grand cœur à mes Bretons. Je descendis tout droit à mon ancien logement. Il y avait toujours des buveurs dans la salle, mais ce n'étaient plus les mêmes. Le cabaretier, dont les facultés intellectuelles me parurent avoir singulièrement baissé depuis la dernière fois, me dit que Troënnec faisait bien ses affaires : c'est tout ce que j'en pus tirer. J'appris que l'adolescent chevelu avait été épousé par la fille re-

vêche, et que la vie était devenue un fardeau pour cet infortuné. Je trouvai là matière à philosopher sur les mariages d'argent.

Dès le lendemain, je me mis à l'œuvre. J'étais en train de faire, sous un soleil ardent, une étude d'après un bloc de granit d'un ton admirable. Mais bientôt la chaleur devint accablante ; une vapeur dansait au-dessus des sillons ; dans le lointain, les sauterelles criaient à se rompre la tête ; les coses des ajoncs éclataient avec un bruit sec. Il y avait à la surface de la lande un grand bourdonnement qui vous enveloppait et vous assoupissait.

Je pliai bagage, et je me réfugiai à l'ombre d'un bouquet de chênes pour faire de là quelques études de seconds plans. Quand je commençai à dessiner, les rayons du soleil faisaient étinceler les petites vitres d'une maison de paysan que je n'avais pas encore remarquée.

VII.

De l'endroit obscur où je m'étais réfugié, cette maison, qui se détachait en pleine lu-

mière, ne pouvait manquer d'attirer l'attention d'un peintre.

Au moment où j'en esquissais à grands traits la silhouette, qui se détachait sur une masse de nuages argentés, un homme apparut sur le seuil de la petite porte. Du premier coup je reconnus Louis Troënnec. Il regarda la campagne, tira deux ou trois bouffées de sa pipe, et rentra. Aussitôt je quittai mon bouquet de chênes et je me dirigeai vers la maison. Voilà, me dis-je, l'occasion de connaître enfin la femme de Troënnec. Si elle est aussi belle que je me l'imagine, je la prierai de poser quelques instants. J'ai comme une vague idée que je lui devrai un de mes plus grands succès.

J'arrivai, en franchissant quelques clôtures, jusqu'à la porte, qui était ouverte. Louis, à cheval sur une escabelle, fumait sa pipe avec le laisser-aller d'un homme heureux, en regardant un petit groupe, composé de sa mère et de ses deux enfants. Le plus jeune, à demi nu à cause de la chaleur, était dans les bras de sa grand-mère, que j'aurais pu prendre pour sa mère si je ne l'avais

connue d'avance. Sa sœur aînée lui faisait des agaceries. La grand-mère souriait.

Je cherchai aussitôt Yvonne avec une curiosité bien naturelle. Je dois l'avouer franchement, elle était loin de répondre, extérieurement du moins, à l'idéal que je m'en étais formé. Elle était petite, brune, vive, avec des mouvements un peu anguleux. Ses yeux étaient intelligents et respiraient la bonté ; mais ils n'étaient pas d'une beauté extraordinaire. Au moment où je franchissais le seuil, elle cherchait quelque chose dans une armoire. Quand elle se tourna de mon côté, j'éprouvai un véritable désappointement.

VIII.

Louis ne me reconnut pas tout de suite, ce qui me prouva que les dernières années m'avaient beaucoup changé. Quant à lui, il était resté absolument le même. Comme je lui en faisais compliment, il sourit d'un air grave, et me dit :

— Depuis que vous m'avez vu, Monsieur, je ne puis pas dire que j'aie eu un

En attendant, on votera les 6/12 provisoires.

M. Magne repousse l'impôt sur la presse.

On lit dans *Paris-Journal* :

Donnons un démenti à certains on-dit sans fondement, d'après lesquels un désaccord serait survenu ces jours derniers entre M. Magne et la commission du budget.

Bien au contraire, jamais peut-être, jamais, surtout depuis trois ans, ministre des finances n'a été en plus complet accord avec sa commission que M. Magne; ce qui s'explique très-bien, du reste, car M. Magne jouit auprès de tous de la considération due à son expérience, à son mérite, à son caractère.

M^{me} la princesse Pierre Bonaparte est arrivée à Paris.

On sait que la princesse, réduite presque à la pauvreté par la chute de l'Empire, a pris la noble résolution de gagner sa vie elle-même et établi à Londres, dans Bondstreet, un grand magasin de modes qui lui rapporte beaucoup d'argent.

La princesse vient pour affaires passer une quinzaine de jours à Paris.

Le gouvernement de Berlin a interdit la reproduction du réquisitoire du général Pourcet contre Bazaine.

Le gouvernement anglais s'apprête à ouvrir une enquête sur le naufrage de la *Ville-du-Havre*. Il a manifesté à notre gouvernement le désir de faciliter, par une indemnité pécuniaire, le déplacement des témoins que cette enquête appellera en Angleterre, afin que le débat présente toutes les garanties possibles d'impartialité.

Le gouvernement français a accueilli ces ouvertures et on ajoute que le ministre de la marine institue, de son côté, des investigations sur les causes du désastre.

Nouvelles extérieures.

ROME.

Voici le texte aussi exact que possible du discours prononcé par Sa Sainteté dans l'audience aux chefs d'ordre. Les chefs d'ordre et les procureurs généraux étaient une soixantaine, tous ou presque tous déjà victimes du grand forfait de notre temps.

Le révérendissime Père abbé général de l'ordre de Cîteaux a lu, au nom de tous, une Adresse exprimant, à l'occasion des fêtes de Noël qui sont proches, les vœux du clergé régulier pour l'auguste Pontife, et Sa Sainteté a répondu par cette brève allocution :

« La concorde et la soumission à ce centre suprême vous donneront des forces pour résister aux orages du temps.

chagrin sérieux; j'ai eu de la paix et de la joie de tous les côtés.

En disant ces mots, il désignait d'un geste très-éloquent dans sa simplicité sa mère, sa femme et ses enfants.

— Vous me trouvez changé? lui dis-je en riant.

— Beaucoup, me répondit-il avec candeur.

Et il ajouta :

— Vous n'êtes pas marié?

— Non.

Il fit un signe de tête qui disait clairement : Alors cela ne m'étonne pas.

— C'est si bon, reprit-il tout haut, d'avoir une famille à soi; s'il y a un bonheur possible sur la terre, c'est celui-là.

Yvonne rougit, et la mère de Troënnec sourit d'un air de discrète approbation.

— Vous avez raison, lui dis-je; mais avouez que tout le monde n'a pas la main aussi heureuse que vous.

— Peut-être, reprit-il en regardant sa femme qui allait et venait, et vaquait silencieusement à tous les petits devoirs d'une

» On fait à l'Eglise de Dieu une guerre implacable, c'est évident. Vous le voyez, on enlève au Pape ses plus valides soutiens; les religieux sont chassés de leurs monastères, les prêtres séculiers sont dépouillés, les évêques déposés et poursuivis. Quand les gardiens et les pasteurs seront éloignés, les loups entreront sans peine dans la bergerie.

» Ils parlent de garanties, — et voilà les garanties qu'ils nous donnent.

» Et pourtant nous ne devons pas perdre courage.

» Pour l'Eglise, la guerre n'est pas chose nouvelle. Elle a traversé dix-neuf siècles de combats, qui ont été dix-neuf siècles de victoires. Et les événements passés sont la figure des événements futurs.

» Je me souviens de l'avoir dit déjà. Au temps des ariens, on put croire que le monde entier était conquis à l'arianisme. Il vint réellement un jour où l'Eglise, saisie d'horreur, regarda autour d'elle pour voir si le monde ne s'était pas fait arien. Mais elle ne tarda pas à renaitre et à refleurir. Et il en sera toujours ainsi.

» Nous devons hâter par la prière les jours de la miséricorde divine : ils ne sont pas éloignés.

» Mais nous n'avons rien à attendre des autorités de la terre. Au contraire, ces autorités se sont mises à flatter la révolution dans l'espoir de se la rendre amie. Et c'est là une erreur grossière. Quant à nous, élevons nos yeux et nos cœurs vers Dieu.

» Dans vos instructions aux fidèles, dîtes-leur qu'il faut prier, mais qu'à l'esprit d'oraison il faut joindre l'action, l'action en public comme dans les églises, dans les conversations générales comme au foyer. Alors le Seigneur aura pitié de nous et nous vaincrons.

» J'ai fait beaucoup pour vous et je ferai encore. De votre côté, restez unis, parce que, si vous êtes divisés, la défaillance humaine pourrait vous entraîner au péril, surtout les jeunes. Restez unis, je le répète. Ne vous séparez point les uns des autres, et souvenez-vous du mot de l'écriture : *Væ soli*.

En terminant, le Saint-Père a donné sa bénédiction à l'assistance agenouillée.

Assemblée nationale.

Séance du 18 décembre 1873.

PRÉSIDENTIE DE M. BUFFET.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère de la guerre.

Les chapitres 1 à 3 sont adoptés.

M. Guichard, sur le chapitre 4 (états-majors 24,804,060 fr.), demande une réduction de 30,000 fr.; cette somme représente le traitement d'un maréchal de France, et la réduction est la conséquence naturelle de l'arrêt rendu par le conseil de guerre de Trianon.

L'amendement, mis aux voix, est pris en considération.

Le chapitre 4 est réservé.

M. Louis de Saint-Pierre (Manche), sur le chapitre 5 (gendarmérie, 39,611,483 fr.), demande une augmentation de 268,850 fr. pour augmenter la première mise de petit équipement accordée aux nouveaux gendarmes. Cette augmentation faciliterait le recrutement de ce corps d'élite.

M. le marquis de Castellane, rapporteur, dit que cette augmentation avait été proposée par le ministre de la guerre, du temps de M. Thiers, qui avait pour les gendarmes une estime bien justifiée, mais non partagée peut-être par tous ses amis.

Voix à gauche. A l'ordre! (Bruit.)

M. le rapporteur déclare que ses paroles ne s'adressent pas à des membres de l'Assemblée. Il ajoute que la première mise du petit équipement a été augmentée par la commission du budget dans la mesure compatible avec la situation financière.

M. de Saint-Pierre répond que si c'est l'argent qui manque, on pourrait prendre la somme nécessaire sur le traitement des députés. (Rires à droite.) Mais il n'insiste pas et il retire son amendement.

Le chapitre 5 est adopté.

M. Keller soutient, sur le chapitre 6 (solde et prestation en nature, 351,339,696 fr.), un amendement tendant à augmenter le crédit de 10 millions 866,471 fr. Cette augmentation est nécessaire pour appliquer la loi de 1872 sur le service obligatoire et permettre d'appeler la deuxième portion du contingent sans diminuer l'effectif de l'armée.

M. le marquis de Castellane, rapporteur, répond que le budget de la guerre, pour 1874, est déjà en augmentation de 20 millions sur le budget de 1873; au budget de 1875 devra figurer une nouvelle augmentation de 25 millions; mais ces crédits seront suffisants pour l'exacte observation de la loi. Le budget normal de la guerre monterait ainsi à 490 millions.

Pour 1874 il serait inutile d'ouvrir des crédits au-delà du chiffre de 466 millions que propose la commission : l'état actuel de l'organisation militaire ne permettrait pas de les dépenser. Il est vrai que pour appeler la deuxième portion du contingent il faudrait 13 millions, tandis que le projet du budget n'en demande que 8; cette économie aura pour conséquence un retard dans l'appel de cette deuxième portion, mais il faut tenir compte des difficultés en présence desquelles s'est trouvée la commission du budget.

Au point de vue militaire, ce retard de deux mois n'aura pas de graves inconvénients. La réorganisation de l'armée s'effectue peu à peu; pour mener à fin cette grande œuvre, il faut du temps et de l'argent.

M. Keller insiste sur la nécessité d'appeler la deuxième portion du contingent sans diminuer l'effectif. Le pays acceptera volontiers toutes les charges qu'entraînera l'amélioration de notre situation militaire.

M. le général du Barail, ministre de la guerre, expose qu'avec les 8 millions alloués par la commission, on pourra faire passer toute la classe sous les drapeaux; mais les deux portions du contingent ne seront pas appelées en même temps. Le casernement actuel est à peine suffisant; il est vrai que les municipalités, dans un désir patriotique (On rit), offrent de pourvoir aux frais de casernement pour obtenir des garnisons; mais cela ne peut se faire

en un jour. Il faut aussi pourvoir les magasins d'habillements.

On pourra donc appeler la première classe du contingent le 1^{er} mars; elle restera dans les dépôts jusqu'au 1^{er} juillet et fera place alors à la deuxième portion; la loi aura ainsi reçu son exécution. Il vaut mieux réserver pour le moment d'un grand effort à faire les sacrifices qu'il faudra demander au pays. (Vive approbation.)

M. le général Guillemaut dit que l'effectif des compagnies est insuffisant, et que, pour l'augmenter, la seconde portion du contingent doit y être versée; elle recevra une meilleure éducation dans les compagnies que dans les dépôts.

M. le ministre de la guerre ne méconnaît pas l'avantage des gros effectifs, mais on ne peut les maintenir constamment en temps de paix.

Pendant l'hiver, on fait l'instruction de détail, les effectifs sont alors réduits; pendant l'été, les hommes sont rappelés pour prendre part aux grandes manœuvres. Il y aurait d'ailleurs, au point de vue de l'hygiène, danger à enlasser en même temps dans les casernements 150,000 jeunes gens. D'ailleurs, il ne s'agit que d'un retard de quelques mois pour l'appel de la deuxième portion; on a fait cette année pour le mieux. (Très-bien! très-bien!)

M. Keller déclare se rallier à un amendement qui a été présenté par l'amiral Montaignac.

M. le général Chareton soutient cet amendement, qui est ainsi conçu : « Le crédit affecté à l'entretien des militaires de la classe de 1872, assujettis, en exécution des articles 40 et 41 de la loi du 27 juillet 1872, à un séjour sous les drapeaux de six mois à un an, est porté de 8 à 13 millions.

Il importe de refaire l'armée au plus tôt et à tout prix.

M. Chesnelong, rapporteur général du budget, dit qu'à partir de 1875 il sera possible d'exécuter strictement la loi militaire, mais pour 1874 il est encore nécessaire de recourir à un expédient.

Le budget se soldera avec un excédant de 900,000 fr., moyennant le vote des 147 millions d'impôts nouveaux; l'augmentation de 5 millions qui est demandée détruirait l'équilibre du budget, elle n'est pas nécessaire au point de vue militaire. L'Assemblée peut accepter en toute confiance la transaction proposée par la commission du budget et le gouvernement.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier dit que l'expédient proposé rassemble beaucoup à une violation de la loi; il ne faut pas qu'on puisse reprocher un jour à l'Assemblée nationale ce qu'on a reproché au Corps-Législatif, de n'avoir pas fait tout ce qu'exigeait la sécurité du pays.

Nous ne voulons provoquer personne, mais il faut nous mettre en mesure de résister à l'agression. Il est étrange que ce soit le ministre de la guerre qui refuse l'argent qu'on lui offre par un amendement signé de tous les membres de la commission de réorganisation de l'armée.

Le matériel, le casernement, les fortifications exigeront des crédits considérables; on parle d'y faire face au moyen du budget de liquidation, mais ce budget n'est pas établi.

Il faudrait que le budget de l'année prochaine pour la guerre fût soumis à la commission du budget et à celle de réorganisation de l'armée.

M. le marquis de Castellane, rapporteur, répète

bonne mère de famille.

Il se pencha vers moi, et ajouta d'un ton confidentiel :

— Pas un mot plus haut que l'autre depuis tantôt huit ans. De la gaieté du matin au soir. Un bon sourire quand on part, un bon sourire quand on revient. Bonne comme du pain, et courageuse ! Si j'ai un poids sur le cœur, il faut qu'il soit bien lourd pour qu'elle ne me l'ôte pas à force de bonnes paroles. Je ne sais pas où elle prend tout ce qu'elle dit, ni d'où ses idées lui viennent. Elle sait parler aux enfants et s'en faire obéir, comme si elle les ensorcelait. C'est la même chose avec les grandes personnes.

— On ne vous voit plus là-bas? lui dis-je en désignant du doigt le côté du village où était le cabaret.

— Qu'est-ce que j'irais y faire? Tout ce que j'aime est ici; tout ce qui me plaît et me réjouit le cœur est ici. Quand je sors, il me manque quelque chose, et je compte les heures jusqu'au moment de rentrer.

— Les affaires vont bien?

— Comment n'iraient-elles pas bien?

Dieu merci, les bras sont forts, et j'ai toujours fait de bonnes journées. Mais sa tête à elle vaut mieux que mes bras. C'est elle qui me donne des idées; c'est elle qui m'a appris l'économie. Je crois que nous pourrions bientôt monter un petit commerce de grains et de fourrages. C'est une idée à elle. Je me connais à ces choses-là, et elle sait tenir des comptes.

Yvonne causait peu, du moins elle parla peu en ma présence; mais tout ce qu'elle dit était sensé, sage, simple, avec un caractère très-remarquable de bonté et de distinction. Si elle était bien différente de l'image que je m'étais faite d'elle, je ne fus pas désappointé cependant, car il y avait en elle quelque chose de supérieur à la beauté. Je ne fus plus surpris de l'attrait mystérieux qu'elle exerçait sur tous ceux qui la connaissent.

IX.

La fréquentation de cette petite ménagère avait élevé l'âme de Troënnec. Elle avait ouvert son cœur et son esprit; elle lui avait fait

aimer les jouissances et jusqu'aux sacrifices qui font du foyer domestique quelque chose de béni et de sacré, et de la vie domestique (trop rarement, hélas!) une sorte de paradis sur la terre.

Quand je quittai la ferme, Louis me reconduisit; il avait affaire chez le taillandier.

— Votre mère paraît aimer beaucoup votre femme, lui dis-je.

— J'espère, me répondit-il, que vous ne voyez rien d'étonnant à cela?

— Non, vraiment; mais l'accord n'est pas toujours aussi parfait dans tous les ménages entre la belle-mère et la bru. Ou vous avez été bien habile, ou vous avez été bien heureux de donner une pareille bru à votre mère?

— Je n'ai été ni l'un ni l'autre, me répondit-il en souriant. Je l'ai aimée et acceptée telle que ma mère elle-même me l'a choisie. C'est elle qui a tout fait, et que Dieu la bénisse pour ce qu'elle a fait. Voyez-vous, ajouta-t-il à voix basse, il y a eu un temps où, sans être un malhonnête homme, je ne

que le retard apporté à l'appel de la deuxième portion du contingent ne constitue pas une violation de la loi. Pour éviter ce retour, il faudrait élever le crédit de 8 millions, non pas à 13, mais bien à 17 millions ; rien ne justifie d'ailleurs les appréhensions de M. le duc Pasquier.

Quant à la réorganisation du matériel, le moment n'est pas venu de la discuter. L'orateur ne s'oppose pas, d'ailleurs, à ce que la commission de réorganisation de l'armée étudie le budget de la guerre pour l'année prochaine, mais il n'a pas mission de s'expliquer à cet égard.

M. l'amiral de Montaignac croit que le retard d'appel sera d'une année et se fera sentir indéfiniment sur tous les contingents ultérieurs.

M. le ministre de la guerre conteste qu'une année doive être perdue.

Il ajoute que sa responsabilité est au moins aussi engagée que celle de M. le duc Pasquier dans la question soumise à l'Assemblée ; s'il ne met pas d'empressement à accepter les crédits qui lui sont offerts, c'est qu'il vaut mieux réserver les forces financières du pays pour le grand effort que demandera la réorganisation militaire au point de vue du matériel, de l'armement des fortifications.

M. le général Guillemaut demande que le ministre des finances déclare s'il lui est oui ou non impossible de trouver 5 millions pour appliquer la loi militaire.

M. Deschamps, ministre de l'agriculture et du commerce, dit que M. le ministre des finances, lors de la discussion générale, entretiendra l'Assemblée du budget de liquidation, des ressources qu'il présente et des nécessités auxquelles il doit pourvoir.

On n'improvise pas des fonderies de canons ou des fabriques de fusils ; mais pour ce qui pourra être fait dans le cours de 1874, il y a déjà des crédits disponibles.

Plus tard, le budget ordinaire pourra fournir des ressources qui permettront de continuer l'œuvre de la reconstitution de l'armement. Ce n'est pas le nombre et la valeur des hommes qui nous a battus, c'est la force de l'artillerie. Là est le grand côté de la question.

Le budget de 1874 sera en équilibre, moyennant le vote des 147 millions d'impôts nouveaux ; il y a pour le pays un intérêt de premier ordre à réaliser cet équilibre. Quant on veut tout faire à la fois on ne fait rien.

Le budget de 1875 pourra sans doute faire mieux : il sera présenté dès le mois de janvier. (Très-bien ! très-bien !)

M. Germain dit qu'il ne faut pas laisser croire que la France soit à la recherche de 5 millions.

La situation financière du pays n'a jamais été, depuis 1815, aussi favorable qu'aujourd'hui.

L'amendement de M. l'amiral de Montaignac est mis aux voix, et après une épreuve déclarée douteuse, n'est pas adopté.

Les chapitres 6 à 10 sont adoptés.

M. le président indique l'ordre du jour de demain.

M. Desjardins dépose un rapport sur la proposition de M. des Rotours relative aux fils d'étrangers nés en France.

valais pas grand'chose. Vous le savez bien, puisque vous m'avez connu dans ce temps-là. Il n'y avait qu'un bon sentiment en moi ; c'est que j'honorais ma mère, comme cela nous est enseigné dans les commandements de Dieu. Elle a supporté bien des choses de moi ; mais elle ne m'a jamais abandonné. Elle a pleuré sur moi, elle a prié pour moi. Elle savait mieux que moi ce qui me convenait et ce qui devait me sauver. Voilà toute la vérité.

Là-dessus, il entra chez son taillandier, et moi je regagnai mon auberge tout pensif.

C'est l'année suivante que j'obtins la grande médaille pour ma Ménagère bretonne.

(Magasin pittoresque.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

En lisant les divers bulletins de marché aux bestiaux, on remarque, comme nous l'avons déjà fait observer, que la viande sur pied continue à baisser à Paris.

On nous affirme que plusieurs bouchers de la capitale ont déjà consenti à baisser leurs prix. Nos ménagères voudraient bien que cet exemple fût suivi à Saumur.

M^r RÉGNIER, CARDINAL.

La promotion de M^r Régnier au cardinalat met en fête le diocèse de Cambrai ; mais il ne doit pas oublier qu'il est redevable de cette gloire au diocèse d'Angers, qui lui a donné le plus éminent de ses fils.

M^r Régnier est né dans l'arrondissement de Baugé, dans une paroisse qui n'est plus une si minime bourgade de cultivateurs, et qui va prendre rang parmi les localités célèbres.

Son grand-père, ancien élève des jésuites au collège de La Flèche, voyant les dispositions précoces de son petit-fils, l'appela auprès de lui dans cette ville, et le confia au même établissement d'éducation. Mais il n'y avait plus que les murs de semblables : le collège de la compagnie était devenu le lycée militaire du premier consul.

Le jeune René s'y distingua immédiatement et fut vite recherché par le général commandant, qui fit briller devant son imagination les grades supérieurs de l'armée. Mais l'enfant doux et virginal se sentait appelé à une autre milice.

Il vint à Angers pauvrement, à pied, et entra dans une école ecclésiastique aussi pauvre que lui, qui conduisait ses élèves au lycée. Les succès de La Flèche le suivirent au milieu de cette jeunesse bourgeoise, qui allait s'emparer des carrières civiles. Vint le séminaire sous MM. de Saint-Sulpice, revenus à Angers avec la Restauration.

Prêtre, l'abbé Régnier fut nommé successivement professeur au collège ecclésiastique de Beaupréau, proviseur du collège royal d'Angers, vicaire général enfin, peu après la révolution fatale de 1830.

En 1844, il fut élevé au siège épiscopal d'Angoulême, et comme le rappelait M^r de Lydda dans son compliment de fête, le 12 novembre dernier, on peut dire qu'il ressuscita cette malheureuse Eglise, que l'ancien constitutionnel Dominique Lacombe avait laissé tomber si bas.

Appelé à l'archevêché de Cambrai en 1850, personne n'ignore les travaux qu'il a entrepris et menés à bonne fin sur ce théâtre immense d'une population presque égale — il en fait la remarque — au centième de la catholicité, ni le clergé qui bénit ses sages réformes, ni la députation du Nord, qui lui a rendu un si beau témoignage auprès du maréchal de Mac-Mahon.

Au concile du Vatican, M^r Régnier, membre de la commission de la foi, a constamment marché d'accord avec la majorité, accompagné dans tous ses votes par son unique suffragant, M^r l'évêque d'Arras. Et cependant, disaient-ils, tous les deux, on ne peut pas nous accuser d'occuper de petits sièges, presque sans diocésains.

L'heure de la suprême récompense sur la terre ne pouvait plus tarder, et le chapeau qui avait illustré l'église de Cambrai sur la tête de M^r Giraud, d'auguste mémoire, vint de passer sur la tête du prêtre angevin, M^r Régnier.

Nous ne connaissons, dans la *Gallia purpurata*, qu'un humble enfant de l'Anjou qui ait aussi donné son nom au Sacré-Collège. C'était un pauvre clerc du quinzième siècle, qui était parti pour Rome avec sa belle écriture pour principale recommandation. Il entra d'abord à la secrétairerie des brefs comme expéditionnaire, et après une carrière pleine des meilleurs services il devint cardinal.

L'Anjou a donc grandement lieu de se réjouir de la promotion que l'immortel Pie IX vient de nous faire connaître. Les souvenirs que M^r Régnier y a laissés nous disent d'avance les applaudissements qui vont saluer cette nouvelle.

Où êtes-vous, vénérable M. Montant, curé de Baugé, qui accueillites avec votre confiance en Dieu si simple le petit enfant de chœur qui venait vous consulter sur sa vocation ?

Où êtes-vous, bien-aimé M. Mongazon, qui signaliez avec tant de respect tous les genres de mérites chez votre jeune professeur de philosophie ?

Où êtes-vous surtout, M^r Montault, qui distinguâtes et si justement le grand-vicaire que la Providence envoyait au secours des dernières années de votre long épiscopat ?

Mais la mort n'a pas tout moissonné, et nous restons encore assez de survivants du premier quart de ce siècle pour nous congratuler dans le Seigneur équitable et miséricordieux, qui vient d'élever aux plus grands honneurs de son Eglise RENE-FRANÇOIS RÉGNIER, de Saint-Quentin (Maine-et-Loire), notre professeur, notre proviseur, notre confesseur, et pour quelques-uns encore, mais bien rares, notre condisciple.

L'abbé JULES MOREL.

Par ces temps de glaces et de frimas, nos lecteurs nous sauront peut-être gré de leur indiquer la recette d'un remède contre le rhume dont on garantit l'efficacité absolue :

Prenez : bonne eau-de-vie, trois cuillerées à bouche, sirop de capillaire, trois cuillerées à bouche.

Mélez et versez dessus : infusion chaude de fleurs de violettes, une grande tasse.

Boire le tout en une seule fois le soir, après d'être mis au lit, et reprendre la même potion deux ou trois soirs de suite.

Pour les jeunes personnes et les constitutions trop faibles, on peut se contenter de deux cuillerées d'eau-de-vie.

Un rhume qui durerait depuis deux ans, ce qu'on appelle un catarrhe chronique, a disparu, par ce moyen, dans les trois jours.

Si vous gardez un rhume maintenant, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes, comme chantait si joliment M^{lle} Belia dans *Lalla-Rouck*.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Le Percepteur prie les contribuables qui redoutent sur leurs contributions de les solder sans délai.

Faits divers.

LE MARÉCHAL BAZAINE.

Le maréchal Bazaine est toujours à Trianon-sous-Bois, soumis au régime pénitentiaire.

Sa femme et ses enfants ont l'autorisation de le voir.

Le jour de son transfert à l'île Sainte-Marguerite n'est pas encore arrêté. On pense toujours qu'il aura lieu dans le courant de la semaine ou dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Le colonel Luccioli, commandant d'armes à Trianon, accompagnera probablement M. Bazaine. M. Jaillan, directeur des prisons au ministère de l'intérieur, qui a été chargé d'aller examiner l'état du fort de Sainte-Marguerite, doit être de retour. Maintenant, on va prendre une décision définitive.

Cependant, s'il faut en croire certaines rumeurs, dit le *Français*, rien ne serait encore définitivement arrêté au sujet du lieu où M. Bazaine sera détenu. Les réparations de la forteresse de l'île Sainte-Marguerite devant être longues et coûteuses, il serait question de transférer provisoirement l'ex-maréchal, soit à Vincennes, soit au Mont-Valérien.

INCENDIE DU CHATEAU DE CHAUVIGNY.

Le château de Chauvigny, près Alençon (Orne), appartenant à M. le comte de Curial, vient d'être en partie détruit par un incendie.

Un des fermiers de Chauvigny, rentrant chez lui vers dix heures du soir, aperçut le feu qui s'était déclaré dans l'aile gauche.

Les maîtres étaient absents et tous les domestiques couchés ; c'est avec peine que le fermier parvint à les réveiller, et il est plus que probable que, sans lui, ils n'auraient pu s'échapper.

L'incendie s'était développé dans l'intérieur du bâtiment avec une telle rapidité, qu'ils n'eurent que le temps de s'élancer hors de leurs chambres sans prendre de vêtements : l'un d'eux, s'enveloppant d'un drap mouillé, essaya d'aller chercher sa montre et son argent, mais il dut se retirer devant la fumée qui l'aurait asphyxié.

La terreur fut grande ; cependant les domestiques et les gens de la ferme ne perdirent pas complètement la tête, et ils allèrent au galop de leurs chevaux demander du secours à Saint-Germain et à Alençon.

Vers minuit le clairon et le tambour des pompiers retentirent de nouveau dans nos rues et y jetèrent une certaine alarme : le souvenir des derniers incendies n'était pas encore disparu.

Malgré l'heure avancée, une foule d'habitants prirent la route de Saint-Germain ; la nuit était sombre, mais les flammes qui s'élevaient à une hauteur prodigieuse éclairaient de leur sinistre lueur.

Le bruit s'était répandu qu'une quantité considérable de cartouches se trouvaient dans le château, et, par prudence, les pompiers s'étaient établis à une trop grande distance du foyer de l'incendie pour le combattre avec chance d'en devenir maîtres ; quelques explosions se firent entendre ; d'après nos renseignements, cent et quelques cartouches de chasse seulement avaient été déposées dans un placard.

Le feu, bien qu'ensuite vivement attaqué, fit d'effrayants progrès, les planchers de l'aile gauche et du bâtiment du milieu ne tardèrent pas à s'effondrer.

Grâce au dévouement de tous, on avait pu sauver une grande partie du mobilier ; un coffre-fort qui renfermait des valeurs a été assez maltraité, et plusieurs objets qu'il contenait ont été détruits.

Il n'y a aucun accident à déplorer ; mais la destruction de cette charmante habitation est presque complète.

Le pavillon de droite, qui a le moins souffert, a perdu sa toiture.

Le feu, paraît-il, a été mis par le calorifère, qui avait été allumé trois jours auparavant pour assainir les appartements ; il a pris dans le parquet, sous lequel il a couvé pendant ces trois jours.

Immeubles et mobilier étaient assurés pour une somme importante.

UN INCENDIE EN MER.

Le *Zouave*, paquebot postal de la compagnie Fraissinet, faisant le service régulier avec la Corse, est parti de Marseille pour Bastia mardi à neuf heures du matin. A cinq heures et demie du soir, on était arrivé vis-à-vis des îles d'Hyères, lorsque le capitaine et l'équipage s'aperçurent qu'une épaisse fumée sortait de la cale-avant. On était à une heure et demie des îles d'Hyères.

Le capitaine fit virer de bord, on navigua vers les îles, mais en ralentissant la marche pour ne pas activer le feu par la rapidité de l'air. Au bout de trois mortelles heures, on se trouvait près de la terre et on avait la bonne fortune de rencontrer l'*Alexandre*.

M. le capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars, commandant de ce vaisseau, s'empressa de secourir le navire en danger. Il envoya au service du *Zouave* ses trois grandes pompes, servies chacune par cinquante hommes de son équipage.

On transborda aussitôt les voyageurs et les valises des dépêches du vapeur sur le vaisseau.

On ouvrit ensuite les panneaux de la cale-avant, une fumée intense en sortit, mais les trois pompes de l'*Alexandre* et celle du *Zouave* vinrent à bout d'éteindre l'incendie dans le courant de la nuit.

Une partie des marchandises a été sauvée. Les voyageurs et les dépêches de la poste ont dû reprendre la route de Marseille, où on les embarquera une seconde fois pour Bastia.

ECHELLE DE SAUVETAGE.

Voici un système de sauvetage pour l'incendie employé en Amérique, où il rend des services quotidiens, qui mérite d'être signalé à l'administration et aux propriétaires :

Construire une maison et être tenu de faire ajouter à la bâtisse une échelle de sauvetage. Cette échelle part du toit pour aboutir au bas du premier étage, de telle sorte qu'on peut ou descendre des étages supérieurs s'ils sont en feu, ou si l'incendie a attaqué le rez-de-chaussée, s'échapper par les toits et gagner les maisons voisines. L'échelle est en fer et se compose d'un nombre suffisant de petits gradins scellés dans le mur, de 15 en 15 centimètres.

Pour en rendre l'accès facile, même aux enfants et aux vieillards, on a établi des montants ronds, de 2 centimètres et demi de diamètre. De plus, on a calculé la force de résistance sur le poids de l'homme le plus lourd.

Pour les articles non signés : P. GODIN.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son dernier numéro de cette semaine :

Naufrage du paquebot transatlantique la Ville-du-Havre ; les femmes recevant la bénédiction suprême ; débarquement des naufragés au Havre ; M^{lle} Lia Félix dans le rôle de Jeanne d'Arc, à la Gaité ; inauguration du monument commémoratif des combats de Champagne ; l'orchestre des dames de Vienne dans la salle du Casino-Cadet ; bombardement de Carthagène par les troupes du général Ceballos ; une batterie prussienne devant Metz, octobre 1870 ; tombeau de Ferdinand et d'Isabelle dans la cathédrale de Grenade ; la Puerta del Sol, à Tolède.

À l'occasion du jour de l'an, l'Univers illustré offre au choix de ses abonnés de magnifiques primes gratuites d'une valeur tout à fait exceptionnelle.

Un numéro spécimen, contenant le détail et les conditions de ces primes sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration de l'Univers illustré, 3, rue Auber, place de l'Opéra.

ALLUMETTES CHIMIQUES

Les personnes des divers cantons des arondissements de Saumur et de Baugé, qui désiraient sous-traiter de la vente des allumettes chimiques, peuvent s'adresser, dès aujourd'hui, à M. E. MOLLY fils, rue Neuve-Beaurepaire, à Saumur.

COURRIER MEDICAL. — « Les dentifrices du docteur J.-V. BONN nous ont été présentés, et leurs formules soumises à notre examen ; nous n'hésitons pas à déclarer que nous avons pu reconnaître en ces produits les qualités essentielles de tout bon dentifrice ; nous en recommandons l'usage. »

Il est incontestable que l'eau dentifrice du docteur J.-V. Bonn ainsi que sa poudre et opiat sont les produits de ce genre les plus efficaces, les plus agréables et les plus avantageux. Les récompenses aux expositions de Paris 1867, Havre 1868, et son admission à celle de Vienne, confirment encore la véracité de ce dire. Ces produits se trouvent chez tous les marchands de parfumerie. —

Dépôt général à Paris, MM. V. Achard et C^{ie}, 44, rue des Petites-Écuries. — Fabrique à Pantin.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.
Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhées, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures annuelles, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 48.614.
M^{lle} la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62.986.
M^{lle} Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescience.

Cure N° 65.112.
E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62.845.
M. Boillet, curé, de 36 ans d'Asthme avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70.421.
M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescience en tablettes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescience chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean ; M^{lle} GONDRAUD, épicière, rue d'Orléans ; M. BÉSSON, pharmacien ; place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 DÉCEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 1/2 % jouissance 1 ^{er} juin 72.	58 15			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	815			C. gén. Transatlantique, j. juill.	277 50		6 25
4 1/2 % jouiss. mars.	83 70			Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	643 75			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	423 75	1 25	
4 % jouissance 22 septembre.	72			Crédit Mobilier.	323 75			Crédit Mobilier esp., j. juill.	345		15
5 % Emprunt 1871.				Crédit Foncier d'Autriche.	523 75			Société autrichienne, j. janv.			
Emprunt 1872.	93 20			Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	350			OBLIGATIONS.			
— libéré.	93 05			Est, jouissance nov.	493 75			Orléans.	284 75		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	220 50			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	882 50		1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	281		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	418 75			Midi, jouissance juillet.	616 25		1 25	Est.	270 25		
— 1865, 4 %.	443 50			Nord, jouissance juillet.	1038 75		2 50	Nord.	287 25		
— 1869, 3 % t. payé.	289			Orléans, jouissance octobre.	827 50			Ouest.	276 50		
— 1871, 3 %, 70 fr. payé.	255 75			Ouest, jouissance juillet, 65.	522 50			Midi.	278 50		
Banque de France, j. juill.	4390			Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905			Deux-Charentes.	251 25		
Comptoir d'escompte, j. aodt.	552 50			Compagnie parisienne du Gaz.	712 50		5	Vendée.	227 50		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	455			Société Immobilière, j. janv.	14		50				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	310										

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
8 heures 09 minutes du matin, express-poste.		3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers), omnibus.		8 — 20 — — — — — omnibus.	
9 — 02 — — — — — omnibus.		9 — 50 — — — — — express.	
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.		12 — 38 — — — — — soir, omnibus.	
4 — 13 — — — — — express.		4 — 44 — — — — —	
7 — 27 — — — — — omnibus.		10 — 30 — — — — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etudes de M^{rs} BEAUREPAIRE et ALBERT, avoués-licenciés à Saumur, Et de M^r TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.
Le dimanche 4 janvier 1876, à midi.
En l'étude et par le ministère de M^r TAHET, notaire à Vihiers.

DES IMMEUBLES

- Ci-après :
- 1^{er} Un hôtel, situé à Vihiers, rue d'Argenton, connu sous le nom d'Hôtel du Commerce, et ses dépendances.
Mise à prix 15,000 fr.
 - 2^e Une maison, occupée par M^r Tahet, notaire, située même ville et même rue.
Mise à prix 6,000 "
 - 3^e Une autre maison, même ville et même rue, occupée par M. Robert.
Mise à prix 4,500 "
 - 4^e Une autre maison, même ville, rue Hector, occupée par M^{lle} veuve Dafroux.
Mise à prix 1,000 "
 - 5^e Un pré, au Montieux, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, contenant 78 ares 75 centiares.
Mise à prix 2,000 "
 - 6^e Deux morceaux de vigne, aux Grandes et Petites-Roches, commune du Voide, contenant 37 ares 15 centiares.
Mise à prix 500 "
 - 7^e Une rente foncière et perpétuelle de 65 francs.
Mise à prix 900 "
- Total des mises à prix. 29,900 fr.

Etude de M^r DUPUY, notaire à Montsoreau.

FONDS A PLACER

Sur hypothèque.
S'adresser à M^r Dupuy, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT
Située sur les bords de la Loire.
S'adresser à M^r Dupuy, notaire à Montsoreau. (476)

A VENDRE OU A LOUER
PRÉSENTMENT,
BELLE ET GRANDE MAISON
Située rue des Basses-Perrières, Avec jardin, remise, écurie, servitudes.
S'adresser à M^r LAUMONIER, notaire à Saumur. (516)

A VENDRE TROIS MAISONS

Situées à Bagneux, rue des Pauvres, Comprenant chambres à feu, four, puits, caves, écuries et petits jardins bien afflués.
S'adresser à M^{lle} veuve NORMAND, rue des Pauvres.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES DE MARCHANDISES DE ROUENNERIE ET MERCERIE

Par suite de cessation de commerce. Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur.

Le lundi 22 décembre 1875, à midi, et jours suivants, Il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans l'ancien magasin de M. Jégot, rue du Puits-Neuf, à la vente publique aux enchères des marchandises de M. Levois-Coqueret, marchand à Souzay.

Il sera vendu :
Belle draperie, coutil, moleskine, flanelle, bourette, mérinos, molleton, péruvienne, droguet, reps, orléans, grisette, retor, siamoise, toiles blanche et bleue, cotons, futaine, indienne, érétienne, alpaga, brillanté, calicot, percale, mousseline, chaussettes, gilets de laine et de coton, et autres marchandises.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER BON DÉBIT DE TABAC
A SAUMUR.
S'adresser au bureau du journal.

Mairie de Chacé.

A VENDRE
Le dimanche 28 décembre 1875, à une heure du soir,
237 PEUPLIERS

Complantés sur le territoire de la commune de Chacé, savoir :
Cent vingt-et-un au marais de Saint-Just, marqués et numérotés, et divisés en trois lots.
Cent seize, au Gué-de-la-Chaintre, près le pont de Chacé, marqués et numérotés, également divisés en trois lots.
Pour renseignements, s'adresser au secrétariat de la mairie. (510)

A AFFERMER

Pour la Saint-Jean 1876,
Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur,
Un logement et un moulin, dans le même enclos.
S'adresser au bureau du journal.

RECETTE DES FINANCES.

ON DEMANDE A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,
UNE GRANDE ET BONNE MAISON
Avec jardin, écurie, remise, et pouvant se prêter à l'installation des bureaux de la Recette. (500)

APPARTEMENT

AVEC ECURIE ET REMISE
A LOUER
Pour le 25 décembre prochain.
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (446)

VINS ET LIQUEURS EN GROS.

ON DESIRE REPRÉSENTER
pour la vente des vins du pays et les liqueurs, plusieurs départements.
S'adresser, avec prix, à M. N. J., poste restante, Rennes (Ille-et-Vilaine). (512)

LE NORD
Compagnie d'Assurances contre l'Incendie
à Primes fixes,
Etablie en 1840.
Siège central : 4, rue Le Peletier, Paris.
16 millions de garantie.

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE :
R. CHUPIN,
pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.
M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements fixes et fortes remises.
S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevault (Maine-et-Loire). (555)



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatils. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.
Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Etranger.
A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisset ; — Pharmacie centrale ; — Gaillard, angle de la rue Desjardins ; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (233)

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.